

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 196

présenté par
M. Bony

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 52, insérer l'alinéa suivant :

« L'accent sera tout particulièrement mis sur l'aménagement et la sécurisation des routes nationales qui traversent les départements ruraux ou de montagne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser qu'il faudra mettre la priorité sur l'aménagement et la sécurisation des routes nationales qui traversent les départements ruraux ou de montagne.